

→ Circulation
(dossier complet dans
mon bureau).

objet : Aménagement du terminal
roulier de Montoir-de-Bretagne –
création des postes 3, 4 et 4 bis.

v/réf : votre courrier du 23/11/2007
(dossier n° 2007-44-199).

n/réf : LER/MPL/07.221/Na

Monsieur le Préfet
de la région Pays de la Loire

6 quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES Cédex 1

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Laboratoire côtier Environnement littoral
et Ressources aquacoles
Morbihan – Pays de Loire
(LER/MPL)

12, rue des Résistants
B.P. 86
56470 La Trinité-sur-Mer
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'Île d'Yeu
BP 21105
44311 Nantes cédex 3
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

Nantes, le 20 décembre 2007

Dossier suivi par H. Jeanneret, J. Lobry et A. Forest.

Monsieur le Préfet,

L'étude du document relatif à l'aménagement du terminal roulier de Montoir-de-Bretagne nous conduit à formuler les remarques suivantes :

Dynamique hydrosédimentaire

Compte tenu de l'emprise au sol des installations prévues (87 m² pour les 3 pontons), l'impact sur la circulation de l'eau dans l'estuaire de la Loire sera négligeable (pas d'obstacle à l'écoulement, pas d'augmentation de la sédimentation). Le fait qu'il n'y ait pas de dragage d'approfondissement qui occasionnerait une augmentation significative des matières en suspension est un aspect positif de ce dossier.

Qualité des eaux

Aucun rejet direct d'eau issue des zones de chantier n'aura lieu dans la Loire, ni dans le Brivet. Il serait néanmoins intéressant de prévoir quelques analyses afin de vérifier la composition des rejets après décantation (volumes rejetés, matières en suspension). Compte tenu des phénomènes d'hypoxie estivale, voire d'anoxie (avec éventuelle mortalité de poissons), inversement corrélés avec les concentrations en matières en suspension, il faudrait étudier les pistes techniques permettant de minimiser les matières en suspension durant cette période

En matière de qualité des eaux, certaines données pourraient être mises à jour à partir des documents existants sur le site

<http://www.ifremer.fr/envlit/documentation/documents.htm#3>

■ **Eaux pluviales**

L'augmentation des surfaces imperméabilisées va conduire à une augmentation des débits de pointe lors d'événements pluvieux. Si cette quantité est effectivement négligeable par rapport aux débits de la Loire, il est néanmoins nécessaire de s'assurer de la qualité de ces eaux avant rejet dans la Loire.

A cet égard, le dossier précise qu'il existe déjà, sur une partie de la zone, un dispositif de collecte et de prétraitement des eaux pluviales. De ce fait, il aurait été plus pertinent d'estimer les futures charges polluantes à partir des valeurs actuelles plutôt que d'extrapoler à partir des données du CERGREN.

De même, pour estimer l'abattement en MES, DBO et DCO, l'étude fournit des calculs théoriques à partir des mêmes données du CERGREN. Nous pensons que les données issues des ouvrages de collecte et de prétraitement existants (p. 121 : fossés, séparateur d'hydrocarbures, bassin de rétention) devraient permettre de connaître les performances épuratoires actuelles et servir à estimer les performances futures.

C'est pourquoi, nous aimerions disposer des données existantes relatives au volume et à la composition des rejets d'eaux pluviales issues du terminal méthanier de Montoir dans l'estuaire de la Loire.

Phytosanitaires

Il semble indispensable de poursuivre la réflexion sur l'utilisation de ces produits compte tenu de la toxicité de certains d'entre eux pour les organismes aquatiques. Si le document évoque le désherbage thermique, d'autres méthodes alternatives au désherbage chimique pourraient être étudiées en lien avec les travaux du CREPEPP.

Suivi des impacts (autocontrôles)

Nous pensons qu'il est indispensable de mettre en place, au moins dans les premières années après la mise en service du nouveau terminal roulier, des mesures permettant de valider, avant et après traitement, les hypothèses proposées à partir des mesures du CERGREN (volumes rejetés, MES, DCO, DBO), auxquelles il faudrait ajouter l'analyse des hydrocarbures (16 HAP) et des produits phytosanitaires hydrophiles utilisés sur le site.

Benthos

Les données concernant le benthos issues de l'étude GIP/Créocéan de 2003, qui sont les plus récentes sur le sujet, ont bien été prises en compte. Toutefois, il faut se garder d'interpréter ces données en s'intéressant uniquement au caractère rare/banal des espèces. En effet, l'estuaire de la Loire joue un rôle essentiel de nourricerie pour de nombreux juvéniles de poissons qui contribuent ensuite aux stocks halieutiques du golfe de Gascogne. C'est cette valeur fonctionnelle qui doit être préservée.

■ Peuplements halieutiques

Bien que mentionnées en des endroits différents du document, les différentes fonctionnalités de cette partie de l'estuaire de la Loire vis-à-vis de l'ichtyofaune (voie migratoire pour les amphihalins – p. 69/70, fonction de nourricerie pour les espèces euryhalines d'origine marine – p. 103) sont correctement évoquées. De même, la page 104 dresse un portrait conforme de l'activité halieutique dans le secteur.

L'impact d'un tel aménagement sur les peuplements halieutiques tient essentiellement à (1) la réduction des habitats et (2) la modification de la qualité de l'eau. Le terminal se situe dans une zone de l'estuaire particulièrement sensible du point de vue de la fonction de nourricerie assurée par ce milieu vis-à-vis des populations halieutiques euryhalines d'origine marine. Cependant, le fait que l'ouvrage se situe en bordure immédiate du chenal de navigation (et donc essentiellement en zone subtidale) et au cœur d'un complexe portuaire pré-existant nous laisse supposer que l'impact supplémentaire dû à cet aménagement particulier sera très faible sur les peuplements halieutiques locaux. Par ailleurs, les mesures envisagées pour préserver la vasière adjacente de Méan au potentiel halieutique majeur nous paraissent satisfaisantes et importantes.

Conclusion

L'Ifremer émet un avis favorable sur ce dossier, sous réserve que le demandeur :

- fournisse des compléments d'information sur les eaux pluviales ;
- mette en place un suivi des rejets ;
- fasse connaître sa réflexion sur les solutions alternatives au désherbage chimique.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Luçay HAN CHING

Directeur du Centre de Nantes

Copies : J. Lobry et A. Forest EMH,
P. Camus LER/MPL (La Trinité s/Mer),
DOP/LER (Brest)